

Bruxelles, le 8 décembre 2015  
(OR. fr)

14924/15

OJ CONS 73  
TRANS 400  
TELECOM 228  
ENER 415

## **ORDRE DU JOUR PROVISOIRE**

---

Objet:	3436ème session du CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE ( <b>Transports, télécommunications</b> et énergie)
Date:	10 et 11 décembre 2015
Heure:	10:00, 10:00
Lieu:	Bruxelles

---

### **SESSION DU JEUDI 10 DÉCEMBRE 2015 (10:00)**

1. Adoption de l'ordre du jour provisoire

#### **Délibérations législatives**

(Délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne)

2. Approbation de la liste des points "A"  
14962/15 PTS A 99

#### **Activités non législatives**

3. Approbation de la liste des points "A"  
14964/15 PTS A 100

## TRANSPORTS

### Terrestres

4. Aspects sociaux dans le transport routier
  - Débat d'orientation  
(Débat public conformément à l'article 8, paragraphe 2, du règlement intérieur du Conseil [proposé par la Présidence])  
14217/2/15 TRANS 365 EMPL 440 REV 2

### Divers

5. a) Rapport sur l'état de l'Union de l'énergie
  - Informations communiquées par la Commission  
14967/15 TRANS 401 ENER 416 ENV 767 CLIMA 143 COMPET 556  
ECOFIN 952 RECH 304 IND 200
- b) Une stratégie de l'aviation pour l'Europe
  - Présentation par la Commission  
14992/15 AVIATION 153 CODEC 1668
- c) Résultats de l'enquête relative au crash du vol MH17
  - Informations communiquées par la délégation néerlandaise  
15026/15 AVIATION 154
- d) Élections du Conseil (2016-19) de l'Organisation de l'aviation internationale (OACI)
  - Informations communiquées par les délégations bulgare, chypriote, tchèque, grecque, hongroise, lithuanienne, polonaise, roumaine, slovène et slovaque  
14088/15 AVIATION 136
- e) État des lieux sur la ratification du protocole de Luxembourg portant sur les questions spécifiques au matériel roulant ferroviaire à la convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles
  - Informations communiquées par la présidence
- f) Sécurité dans les transports
  - Informations sur l'état d'avancement des travaux communiquées par la Commission, à la demande de la délégation française  
14478/15 TRANS 379
- g) Programme de travail de la prochaine présidence
  - Informations communiquées par la délégation néerlandaise

**TELECOMMUNICATIONS**

**Délibérations législatives**

**(Délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne)**

6. Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative à l'accessibilité des sites web d'organismes du secteur public **(première lecture) (\*)**  
(Base juridique proposée par la Commission: art. 114.1 du TFUE)  
Dossier interinstitutionnel: 2012/0340 (COD)
  - Rapport de la présidence sur l'état d'avancement des travaux  
14164/15 TELECOM 212 CONSOM 192 MI 725 CODEC 1522  
+ COR 1
  
7. Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil concernant des mesures destinées à assurer un niveau élevé commun de sécurité des réseaux et de l'information dans l'Union **(première lecture) (\*)**  
(Base juridique proposée par la Commission: art. 114.1 du TFUE)  
Dossier interinstitutionnel: 2013/0027 (COD)
  - Rapport de la présidence sur l'état d'avancement des trilogues  
14673/15 TELECOM 225 DATAPROTECT 219 CYBER 114 MI 767  
CSC 295 CODEC 1609

**Activités non législatives**

8. Réexamen du cadre réglementaire UE pour les réseaux et services de communications électroniques
  - Débat d'orientation  
14200/15 TELECOM 214 MI 727 COMPET 516 CONSOM 194 SOC 670  
DATAPROTECT 202 AUDIO 32  
+ COR 1

## Divers

9. a) Gouvernance d'Internet  
– Informations communiquées par la Commission  
15009/15 TELECOM 229 DEVGEN 260 CONUN 228
- b) Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP) :  
négociations relatives au volet télécommunications/société de l'information  
– Informations communiquées par la Commission  
14909/15 TELECOM 227
- c) Programme de travail de la prochaine présidence  
– Informations communiquées par la délégation néerlandaise  
14671/15 TELECOM 224

---

(\*) Point sur lequel un vote peut être demandé.